

Étude des crédits

Demande de renseignements particuliers

VOLUME 3 DEMANDES 50 À 60

2016
2017

Avril 2016



Québec 

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 50

Sommes engagées en 2015-2016 pour promouvoir la démocratie municipale, et prévisions des sommes pour 2016-2017. Préciser les moyens mis en avant pour encourager les candidatures des jeunes et des femmes.

Nom	Sommes engagées 2015-2016	Moyens
Table des partenaires Femmes et politique municipale	215,50 \$ (sans taxes)	Cette Table vise la concertation des intervenants du milieu municipal ainsi que des organisations assurant la promotion des droits des femmes au Québec, afin de favoriser la participation des femmes à la politique municipale. Le Ministère et le Secrétariat à la condition féminine coprésident cette Table composée du Conseil des Montréalaises, du Conseil du statut de la femme, du Directeur général des élections du Québec, de la FQM, de l'UMQ, du Groupe Femmes, Politique et Démocratie, du Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec, de la Ville de Montréal et du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est. Les sommes engagées ont servi à payer le dîner aux participants lors de la rencontre de la Table du 30 septembre 2015 qui se tenait à Trois-Rivières.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 51

Liste des rencontres tenues par la CAR en 2015-2016. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2016-2017.

Conférence administrative régionale (CAR)	Rencontres tenues : nombre, dates et lieux
01 - Bas-Saint-Laurent	2015-2016 : 2 rencontres : 15 mai 2015 et 16 octobre 2015. Les rencontres ont eu lieu à Rimouski.
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	2015-2016 : 2 rencontres : 29 avril 2015 (Jonquière) et 21 janvier 2016 (Chicoutimi).
03 - Capitale-Nationale	Relève du Bureau de la Capitale-Nationale
04 - Mauricie	2015-2016 : 3 rencontres : 22 mai 2015, 18 septembre 2015 et 4 décembre 2015. Les rencontres ont eu lieu à Trois-Rivières.
05 - Estrie	2015-2016 : 2 rencontres : 1 ^{er} mai 2015 et 5 février 2016. Les rencontres ont eu lieu à Sherbrooke.
06 - Montréal	2015-2016 : 2 rencontres : 2 juin 2015 et 22 septembre 2015. Les rencontres ont eu lieu à Montréal.
07 - Outaouais	2015-2016 : 2 rencontres : 8 juin 2015 et 23 novembre 2015. Les rencontres ont eu lieu à Gatineau.
08 - Abitibi-Témiscamingue	2015-2016 : 4 rencontres : 22 mai 2015, 18 septembre 2015, 20 novembre 2015 et 22 janvier 2016. Les rencontres ont eu lieu à Rouyn-Noranda.
09 - Côte-Nord	2015-2016 : 3 rencontres : 9 juin 2015 (Baie-Comeau), 7 octobre 2015 (Baie-Comeau) et 4 février 2016 (Sept-Îles).
10 - Nord-du-Québec	2015-2016 : 3 rencontres : 10 juin 2015 (Chibougamau), 21 octobre 2015 (Chibougamau) et 18 février 2016 (conférence téléphonique).
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2015-2016 : 3 rencontres : 9 juillet 2015 (conférence téléphonique), 14 octobre 2015 (Sainte-Anne-des-Monts) et 10 décembre 2015 (Gaspé). Aucun ordre du jour n'avait été prévu pour la séance du 9 juillet 2015.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 51

Liste des rencontres tenues par la CAR en 2015-2016. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2016-2017.

Conférence administrative régionale (CAR)	Rencontres tenues : nombre, dates et lieux
12 - Chaudière-Appalaches	2015-2016 : 3 rencontres : 5 juin 2015 (Sainte-Marie), 2 octobre 2015 (Lévis), 4 décembre 2015 (Sainte-Marie).
13 - Laval	2015-2016 : 2 rencontres : Le 20 octobre 2015 et 9 février 2016. Les rencontres ont eu lieu à Laval.
14 - Lanaudière	2015-2016 : 3 rencontres : 29 avril 2015, 16 septembre 2015 et 16 décembre 2015. Les rencontres ont eu lieu à Joliette.
15 - Laurentides	2015-2016 : 3 rencontres : 10 juin 2015 (Saint-Jérôme), 6 octobre 2015 (Blainville) et du 6 novembre 2015 (Saint-Jérôme).
16 - Montérégie	2015-2016 : 3 rencontres : 2 juin 2015, 8 octobre 2015 et 9 décembre 2015. Les rencontres ont eu lieu à Longueuil.
17 - Centre-du-Québec	2015-2016 : 3 rencontres : 15 mai 2015 (visioconférence), 25 septembre 2015 (Bécancour) et 5 février 2016 (Bécancour).

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 52

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2015-2016.

1. Réunions pour la conclusion de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019

▪ **Rencontres mettant en présence le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et les représentants de l'UMQ, de la FQM, de la Ville de Montréal et de la Ville de Québec**

- 1.1 27 avril 2015 tenue à Québec
- 1.2 8 juin 2015 tenue à Montréal (ordre du jour présenté à l'annexe 1)
- 1.3 30 juin 2015 tenue à Québec (ordre du jour présenté à l'annexe 2)
- 1.4 23 juillet 2015 tenue à Québec (ordre du jour présenté à l'annexe 3)
- 1.5 4 septembre 2015 tenue à Montréal présentation de la proposition gouvernementale (aucun ordre du jour)

Aucun procès-verbal n'a été produit pour ces rencontres.

▪ **Rencontres techniques mettant en présence le personnel du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et celui de l'UMQ, de la FQM, de la Ville de Montréal et de la Ville de Québec**

- 1.6 19 juin 2015 tenue à Québec (ordre du jour présenté à l'annexe 4)
- 1.7 23 juin 2015 tenue à Montréal (ordre du jour présenté à l'annexe 5)
- 1.8 17 juillet 2015 tenue à Québec (ordre du jour présenté à l'annexe 6)
- 1.9 20 août 2015 par visioconférence (ordre du jour présenté à l'annexe 7)

Aucun procès-verbal n'a été produit pour ces rencontres.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 52

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2015-2016.

2. Rencontre du Comité consultatif sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière

- **Rencontre du 22 avril 2015, tenue à Québec, mettant en présence des représentants de : ville de Trois-Rivières, UMQ, FQM, ADMQ, association des évaluateurs municipaux du Québec, université du Québec en Outaouais, UQAM, ACCEO Solutions, COMAQ, Campus Notre-Dame-de-Foy, Ordre des évaluateurs agréés du Québec, Ville de Laval, ADGMQ, Collège Montmorency, Softconcept, Leroux, Beaudry, Picard et associés, MRC Antoine-Labelle, PG Solutions, Association des techniciens en évaluation foncière du Québec, MAMOT.**

Ordre du jour joint en annexe (annexe 8).

Il n'y a pas de compte rendu adopté.

3. Rencontre d'échange concernant certains sujets d'évaluation foncière

- **Réunion du 12 février 2016, tenue à Québec, mettant en présence des représentants de l'UMQ, des villes de Montréal et de Québec et du MAMOT.**

Ordre du jour joint en annexe (annexe 9).

Il n'y a pas de compte rendu adopté.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 52

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2015-2016.

4. Table sur les relations Québec-municipalités

- **Rencontres mettant en présence le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et des représentants de l'UMQ et de la FQM afin de contribuer à l'élaboration d'un projet de loi visant à redéfinir les relations entre le gouvernement et les municipalités, et de réviser les lois concernant les municipalités**

4.1 23 octobre 2015 tenue à Montréal (ordre du jour présenté à l'annexe 10)

4.2 9 décembre 2015 tenue à Québec (ordre du jour présenté à l'annexe 11)

Aucun procès-verbal n'a été produit pour ces rencontres.

5. Comité de travail de la Table sur les relations Québec-municipalités

- **Rencontres mettant en présence des représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et les représentants de l'UMQ et de la FQM afin de soutenir la Table sur les relations Québec-municipalités dans ses travaux**

5.1 10 avril 2015 tenue à Québec (ordre du jour présenté à l'annexe 12)

5.2 20 novembre 2015 tenue à Québec (ordre du jour présenté à l'annexe 13)

5.3 26 novembre 2015 tenue à Québec (ordre du jour présenté à l'annexe 14)

5.4 3 décembre 2015 tenue à Québec (ordre du jour présenté à l'annexe 15)

5.5 12 janvier 2016 tenue à Québec (aucun ordre du jour)

5.6 21 janvier 2016 tenue à Québec (aucun ordre du jour)

5.7 27 janvier 2016 tenue à Québec (aucun ordre du jour)

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 52

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2015-2016.

5.8 5 février 2016 tenue à Québec (aucun ordre du jour)

Aucun procès-verbal n'a été produit pour ces rencontres.

6. Rencontre d'information et d'échanges sur le projet de document d'orientations gouvernementales en aménagement du territoire sur les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles

- **Rencontre du 9 avril 2015 tenue à Québec mettant en présence des représentants du MAMOT, du MSP, de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, de la Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec, de l'UMQ, de la FQM**

Ordre du jour joint en annexe (Annexe 16).

Aucun procès-verbal n'a été produit.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 52

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2015-2016.

7. Groupe de travail avec le milieu associatif portant sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire sur le développement durable des milieux de vie

- **Rencontres le 18 juin 2015 et le 20 octobre 2015 mettant en présence des représentants de l'UMQ, de la FQM, de l'ordre des urbanistes du Québec, de l'association des aménagistes régionaux du Québec, de Vivre en ville, du Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine, des ministères porteurs du document d'orientation (MAMOT, MDDELCC, MTMDET, MCC, MSSS, MSP).** Les rencontres d'échange ont porté sur différents thèmes dont la gestion de l'urbanisation, la mobilité durable, les émissions de gaz à effet de serre, le milieu rural, le développement économique, la santé, le bien-être et la qualité de vie ainsi que l'aménagement culturel du territoire.

Ordre du jour joint en annexe (Annexe 17.1 et 17.2).

Aucun procès-verbal n'a été produit pour ces rencontres.

RENCONTRE SUR UN PACTE FISCAL PLURIANNUEL

Le lundi 8 juin 2015 – De 9 h 45 à 11 h 45

800, rue du Square-Victoria, 11^e étage, Montréal (bureaux de l'ATA)

1. Accueil et présentation des participants - Mot de bienvenue
2. Objectifs de la rencontre
 - Discuter des orientations du pacte fiscal pluriannuel
3. Examen des options
 - Demandes transmises par les représentants municipaux
 - Mesures financières et fiscales
 - Mesures de contrôle des dépenses
 - Durée du prochain pacte fiscal pluriannuel
4. Conclusion
 - Orientations et calendrier de travail
 - Prochaine(s) rencontre(s)
5. Divers

Ordre du jour

RENCONTRE SUR UN PACTE FISCAL PLURIANNUEL

Le mardi 30 juin 2015 – De 14 h 30 à 16 h 30

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, R.C. 09 (La Tour), Québec

1. Accueil et présentation des participants - Mot de bienvenue
2. Examen des options
 - Mesures financières et fiscales
 - Cadre des relations de travail
 - Mesures de contrôle des dépenses
 - Outils économiques et fiscaux
3. Divers
4. Prochaine rencontre 23 juillet 2015

RENCONTRE SUR UN PACTE FISCAL PLURIANNUEL

Le jeudi 23 juillet 2015 – De 14 h 30 à 15 h 30

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, R.C. 09 (La Tour), Québec

1. Accueil et présentation des participants
2. État de situation sur les différentes mesures
 - Cadre des relations de travail
 - Processus de négociation des conventions collectives et critères d'arbitrage
 - Exclusion des employés municipaux de l'application de la Loi R-20
 - Mesures financières
 - Partage des redevances sur les ressources naturelles
 - Péréquation
 - Fonds de développement des territoires
 - Prise en considération de la croissance
 - Voirie locale
 - Mesures de contrôle des dépenses
 - Report de la mise en application de certaines politiques
 - Consultation des municipalités lors de la proposition de nouvelles normes
 - Admissibilité des travaux en régie aux programmes d'infrastructures
3. Prochaine rencontre

RENCONTRE TECHNIQUE SUR UN PACTE FISCAL PLURIANNUEL

Le vendredi 19 juin 2015 – De 12 h à 17 h

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, R.C. 09 (La Tour), Québec

1. Accueil et présentation des participants - Mot de bienvenue
2. Objectifs de la rencontre
 - Discuter des modalités de mesures susceptibles de faire partie du pacte fiscal pluriannuel
3. Examen des mesures possibles
 - Mesures financières
 - Partage des redevances sur les ressources naturelles
 - Révision des critères d'admissibilité au programme de péréquation pour cibler davantage les petites municipalités
 - Relations de travail
 - Critères d'arbitrage pour les policiers-pompiers
 - Mesures de contrôle des dépenses
 - Report du calendrier d'application de certaines politiques
 - Allègement de la reddition de comptes des municipalités
 - Outils économiques et fiscaux
 - Indexation du montant de la taxe 9-1-1
 - Élargissement de la possibilité d'exiger une contribution des promoteurs pour le financement des infrastructures
 - Mesures pour la décontamination des sols
 - Prise en considération de la croissance économique
4. Divers

RENCONTRE TECHNIQUE SUR UN PACTE FISCAL PLURIANNUEL

Le mardi 23 juin 2015 – De 12 h à 17 h

800, rue du Square-Victoria, 2e étage, salle 2.16 Montréal

1. Accueil et présentation des participants - Mot de bienvenue
2. Objectifs de la rencontre
 - Discuter des modalités de mesures susceptibles de faire partie du pacte fiscal pluriannuel
3. Examen des mesures possibles
 - Relations de travail
 - Processus de négociation des conventions collectives
 - Mesures de contrôle des dépenses
 - Mise en place d'un mécanisme de « cran d'arrêt »
 - Admissibilité des travaux en régie dans les programmes d'infrastructures
 - Mesures financières
 - Révision des critères de répartition du Fonds de développement des territoires
 - Voirie locale
 - Outils économiques et fiscaux
 - Majoration de la part des redevances supplémentaires à l'élimination
 - Contribution des automobilistes au transport en commun
 - Droits sur les mutations immobilières
4. Divers

RENCONTRE SUR UN PACTE FISCAL PLURIANNUEL

Le vendredi 17 juillet 2015 – De 10 h 00 à 15 h 00

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, R.C. 09 (La Tour), Québec

1. Accueil et présentation des participants - Mot de bienvenue
2. Examen des mesures
 - Cadre des relations de travail
 - Mesures financières
 - Partage des redevances sur les ressources naturelles
 - Péréquation
 - Fonds de développement des territoires
 - Mesures de contrôle des dépenses
 - Programme de traitement par biométhanisation et compostage
 - Mécanisme de cran d'arrêt
 - Outils économiques et fiscaux
 - Mesures pour la décontamination des sols
3. Divers

**RENCONTRE DU COMITÉ TECHNIQUE
SUR UN
PACTE FISCAL PLURIANNUEL**

Le jeudi 20 août 2015 – De 13 h 30 à 16 h 30

Visioconférence

Québec : 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 4^e étage, salle visioconférence

Montréal : 800, rue du Square-Victoria, Tour de la Bourse, Bureau 3.10

POURSUITE DE L'EXAMEN DES MESURES

1. Fonds de développement des territoires
2. Cadre des relations de travail
3. Partage des redevances sur les ressources naturelles
4. Péréquation
5. Divers

**Comité consultatif sur l'implantation de la modernisation
de l'évaluation foncière**

Neuvième réunion – 22 avril 2015

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

- 1. Présentation et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Objectifs de la rencontre**
- 3. Révision et adoption du sommaire de la réunion du 23 octobre 2014**
- 4. Suivi/révision quant à l'adaptation des pratiques d'évaluation foncière**
 - 4.1 Report partiel de la modernisation de l'évaluation foncière
 - 4.2 Signature des certificats de tenue à jour par l'évaluateur
 - 4.3 Établissement de l'âge apparent lors de l'application de la méthode de comparaison
 - 4.4 Préparation d'un rapport sur la faisabilité d'actualiser les barèmes de coûts
 - 4.5 Mise à jour 2015 du MEFQ
- 5. Suivi/révision quant à l'adaptation des applications informatiques d'évaluation foncière**
 - 5.1 Mise à jour du site Web du MAMOT concernant l'évaluation foncière
- 6. Suivi/révision quant aux interventions de communication et de formation**
 - 6.1 Mise à jour des modules de formation
 - 6.2 Bilan des activités de communication depuis la réunion du 23 octobre 2014
- 7. Avenir du Comité consultatif sur l'implantation de la modernisation**
- 8. Date de la prochaine réunion du Comité consultatif**

Rencontre d'échange concernant certains sujets d'évaluation foncière
MAMOT – UMQ – FQM – Montréal – Québec

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Présentation de l'ordre du jour
 2. Projet d'amendement du Règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à la fiscalité municipale
 3. Contestation de l'évaluation foncière des palais de justice par la Société québécoise des infrastructures
 4. Évaluation des pipelines et l'actualisation des barèmes de coûts apparaissant au Manuel d'évaluation foncière du Québec
 5. Suivi de l'application des nouvelles dispositions législatives à l'article 65 de la LFM (mise au rôle des systèmes mécaniques ou électriques)
 6. Autres sujets
- 6.1 ...

RENCONTRE DE LA TABLE SUR LES RELATIONS QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Le 23 octobre 2015 – de 9h30 à 11h00

MAMOT
800, rue du Square-Victoria, 2^e étage, Montréal, Salle 2.16

-
1. Mot de bienvenue
 2. Retour sur le plan de travail
 3. Dépôt des orientations 1.1 et 1.2 intégrant les modifications convenues à la TRQM du 17 mars 2015
 4. Présentation pour décision des mesures proposées à l'égard des orientations 1.1 et 1.2
 5. Présentation des orientations suivantes pour décision :
 - 1.3 : Aménagement du territoire et urbanisme
 - 1.4 : Développement économique et subventions
 - 1.7 : Pouvoir de la MRC
 - 2.1 : Rôle du conseil et des fonctionnaires
 - 2.2 : Tenue des séances du conseil
 - 2.3 : Adjudication des contrats
 - 2.4 : Ententes intermunicipales
 - 2.5 : Publication des avis
 - 2.6 : Rémunération des élus
 - 2.7 : Recours civils contre la municipalité
 - 2.8 : Protection contre certaines pertes financières liées à l'exercice des fonctions municipales
 - 2.9 : Fonctionnement de la MRC
 - 4.1 : Recours spéciaux
 - 4.2 : Dispositions pénales
 - 5.1 : Finances municipales
 - 5.2 : Fiscalité
 6. Prochaine rencontre de la TRQM : début décembre 2015 (à confirmer)
 7. Divers

**RENCONTRE DE LA TABLE
SUR LES RELATIONS QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

Le 9 décembre 2015 – de 14h30 à 16h00

MAMOT
10, Rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec, Salle RC-09

-
1. Mot de bienvenue
 2. Suivi de la rencontre du 23 octobre 2015
 - 2.1. Trois rencontres du comité technique
 3. Tableau des orientations
 - 3.1. Orientations à convenir
 - 3.2. Présentation pour décision des mesures proposées pour la tenue des séances du conseil (sujet 2.2)
 - 3.3. Présentation des orientations du volet 3 : imputabilité et reddition de comptes
 4. Suivi du rapport Perrault
 5. Prochaine rencontre de la TRQM : mi-février 2016 (à confirmer)
 6. Divers

**RENCONTRE DU COMITÉ DE TRAVAIL
SUR LES RELATIONS QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

Le 10 avril 2015 – 9h00 à 10h30

**Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Québec : 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Salle visio
Montréal : 800, rue du Square-Victoria, Salle visio**

-
1. Mesures relatives à l'orientation 1
 2. Dépôt des orientations présentées pour décision à la TRQM du 28 avril :
 - 2.1. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 2.2. Pouvoir de la MRC et des communautés métropolitaines
 - 2.3. Fonctionnement de la MRC et des communautés métropolitaines
 - 2.4. Tenue des séances du conseil
 - 2.5. Publication des avis publics
 - 2.6. Finances municipales
 - 2.7. Fiscalité

Projet d'ordre du jour

RENCONTRE DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES RELATIONS QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Le vendredi 20 novembre 2015 – 9h00 à 11h00

Par conférence téléphonique

1. Mot de bienvenue
2. Retour sur la rencontre de la TRQM du 23 octobre 2015
3. Rôle de la Commission municipale du Québec
 - 3.1. Échanges préliminaires
4. Présentation du ministère de la Justice concernant le fonctionnement des cours municipales (présence à confirmer)
5. Présentation du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques portant sur le projet de règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels
6. Dépôt des mesures proposées pour la tenue des séances du conseil (sujet 2.2)
7. Prochaines rencontres du comité de travail
8. Divers

Projet d'ordre du jour

RENCONTRE DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES RELATIONS QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Le jeudi 26 novembre 2015 – 8h30 à 11h00

Par visioconférence

1. Mot de bienvenue
2. Retour sur la rencontre de la TRQM du 23 octobre 2015
3. Présentation du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID) et du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)
 - 3.1. Projet de règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels
 - 3.2. Initiative visant le développement d'un langage commun et la mise en disponibilité de données ouvertes
4. Discussion sur mesures proposées pour la tenue des séances du conseil (sujet 2.2)
5. Présentation du ministère de la Justice concernant le fonctionnement des cours municipales
6. Divers

RENCONTRE DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES RELATIONS
QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Le jeudi 3 décembre 2015 de 15 h 00 à 18 h 00

Par visioconférence

1. Mot de bienvenue	15 h 00
2. Retour sur la rencontre de la TRQM du 23 octobre 2015	15 h 05
3. Discussion sur mesures proposées pour la tenue des séances du conseil (sujet 2.2)	16 h 30
4. Suivi du rapport Perrault	17 h 15
5. Présentation des orientations du volet 3 : imputabilité et reddition de comptes	17 h 30
5.1. Mécanismes de contrôles institutionnels (vérificateurs, ombudsman, etc.)	
5.2. Contrôles par la Commission municipale du Québec	
5.3. Contrôles par le MAMOT	
5.4. Autres mécanismes de transparence municipale	
6. Fin de la rencontre	18 h 00



Ordre du jour

**RENCONTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES SUR L'ORIENTATION
GOUVERNEMENTALE POUR LA PRÉVENTION DES SINISTRES ET LA
RÉDUCTION DES RISQUES DANS LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES
AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN DANS LES DÉPÔTS MEUBLES**

Jeu­di le 9 avril 2015, 9 h 00 à 12 h 00
Salle RC-09
MAMOT

1. Accueil et tour de table des différents participants
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Mise en contexte : le cadre de l'aménagement au Québec
4. Orientation proposée
5. Période d'échanges
6. Prochaines étapes

Couture-Boissinot Aurélie

Objet:	Première rencontre / Groupe de travail sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire portant sur le développement durable des milieux de vie
Emplacement:	Hôtel Clarendon, salle Dufour 2 57, rue Sainte-Anne Vieux-Québec, Québec G1R 3X4
Début:	jeu. 2015-06-18 13:00
Fin:	jeu. 2015-06-18 16:30
Périodicité:	(néant)
État de la réunion:	Organisateur de la réunion
Organisateur:	_Agenda DGUAT (MAMOT)
Participants obligatoires:	administration@aarq.qc.ca A; Aurélie Couture-Boissinot; christian.savard@vivreenville.org A; ffortin@umq.qc.ca A; ftharouni@fqm.ca A; flestage@marqueredyouville.ca A; Isabelle Boucher; julie.levesque@inspq.qc.ca; Katherine.Girard@mtq.gouv.qc.ca A; plefevre@endirect.qc.ca A; . rcooke@groupepedallaire.ca A; Stéphane Bouchard; sylvaintheriault@auamq.qc.ca
Participants facultatifs:	amelie.genois@mss.gouv.qc.ca R; annie-claude.voisine@mss.gouv.qc.ca; audrey.jeblond@mss.gouv.qc.ca; Francois.Poulin@mcc.gouv.qc.ca A; Ginette.Lalonde@mtq.gouv.qc.ca R; Helene.McGee@mtq.gouv.qc.ca; maira.beaudry@mtq.gouv.qc.ca; marie-josée.osmann@mddefp.gouv.qc.ca; pascal.sarrazin@mddefp.gouv.qc.ca; steeve.ager@mss.gouv.qc.ca A; Virginie.Moffet@mdelcc.gouv.qc.ca

Le projet d'ordre du jour pour la rencontre est le suivant :

1. Accueil et présentation des participants
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Mandat et objectifs du groupe de travail
4. Mise en contexte du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire
5. Présentation des constats et défis qui sous-tendent le renouvellement des orientations gouvernementales en gestion de l'urbanisation
6. Période d'échanges
- Tour de table sur les préoccupations des organisations invitées (10 minutes par organisation) à l'égard des futures orientations gouvernementales portant sur le développement durable des milieux de vie
7. Prochaine rencontre et prochaines étapes

Couture-Boissinot Aurélie

Objet: 2e rencontre du Groupe de travail sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire portant sur le développement durable des milieux de vie
Emplacement: Salle RC-09 du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec, G1R 4J3

Début: mar. 2015-10-20 13:15
Fin: mar. 2015-10-20 16:30

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Acceptée

Organisateur: Boucher, Isabelle
Participants obligatoires: 'fharouni@tqm.ca'; 'ffortin@umq.qc.ca'; 'administration@aarq.qc.ca'; 'flestage@margueritedyouville.ca'; 'rcooke@groupedallaire.ca'; 'christian.savard@vivreenville.org'; 'plefevre@endirect.qc.ca'; 'Couture-Boissinot Aurélie; pens@parcsutton.com; 'sylvaintheriault@auamq.qc.ca'; 'julie.levesque@inspq.qc.ca'; Rompre Pascale; Côte, Jean-Philippe; amelie.genois@mshp.gouv.qc.ca; annie-claude.voisine@msss.gouv.qc.ca; audrey.leblond@msss.gouv.qc.ca; Francois.Poulin@mcc.gouv.qc.ca; Ginette.Lalonde@mtq.gouv.qc.ca; Helene.McGee@mtq.gouv.qc.ca; maira.beaudry@mtq.gouv.qc.ca; marie-josée.osmann@mddefp.gouv.qc.ca; pascal.sarrazin@mddefp.gouv.qc.ca; steeve.ager@msss.gouv.qc.ca; Virginie Moffet; josee.blackburn@mcc.gouv.qc.ca

Participants facultatifs: Marie-Josée.Osmanm@mddelcc.gouv.qc.ca; Pascal.Sarrazin@mddelcc.gouv.qc.ca; 'catherine.boisclair@vivreenville.org'



Bonjour,

Le groupe de travail sur le développement durable des milieux de vie se rencontrera pour une deuxième session d'échange le 20 octobre 2015, de 13h15 à 16h30.

Comme demandé par plusieurs d'entre vous, de manière à vous aider à vous préparer, une liste de questions sur chacun des thèmes qui seront abordés vous sera acheminée au cours des prochains jours.

Le projet d'ordre du jour de la rencontre est le suivant :

1. Accueil

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Rappel du mandat du groupe de travail et du contexte**

4. **Période d'échange**

Les discussions vont porter sur les thèmes suivants:

- Le milieu rural
- Le développement économique
- La santé, le bien-être et la qualité de vie
- L'aménagement culturel du territoire

5. **Autres sujets**

Salutations



Isabelle BOUCHER, urbaniste OUA

Coordonnatrice du renouvellement des orientations
gouvernementales en aménagement du territoire

☎ 418.691.2015 poste 3155 @ isabelle.boucher@mamot.gouv.qc.ca

Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
Ministères des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?
Pensons à l'environnement!

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.

Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 53

Date, lieux, et nombre de rencontres du comité sur les régimes de pension des municipalités en 2015-2016. Indiquer la liste des membres et leur rémunération. Joindre une copie des ordres du jour, des procès-verbaux ainsi que de tout autre document produits par le comité depuis le début de son mandat.

Il n'y a pas eu de rencontres formelles depuis le 1^{er} avril 2014 avec l'UMQ et la FQM concernant les régimes de retraite des employés municipaux ni pour le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) outre les séances du comité de retraite de ce dernier régime. Ce comité de retraite est sous la responsabilité de Retraite Québec.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 54

Liste des droits d'opposition dont se sont prévaluées les municipalités reconstituées en 2015-2016. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.

La Commission n'a reçu aucune demande relative à un droit d'opposition en 2015-2016.

La Commission a reçu une demande des municipalités de Saint-Lambert, Brossard et Saint-Bruno-de-Montarville relative à leur opposition au Règlement CA-2014-218 sur le partage des dépenses mixtes adopté par la Ville de Longueuil dans l'exercice 2014-2015 pour laquelle elle a rendu sa décision lors de l'exercice 2015-2016 soit le 17 février 2016.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 55

Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2015-2016. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.

Nomination	Mandat	Sommes impliquées au 29 février 2016
Monsieur Laurent Aubut	Agir à titre de médiateur auprès des villes de Mercier et de Châteauguay pour les aider à conclure un accord visant la signature d'une entente transitoire de desserte policière, couvrant la période comprise entre la fin de l'entente précédente et la mise sur pied du service de police municipal de la Ville de Mercier ainsi que le partage de l'actif et du passif découlant de l'entente intervenue en 2003.	Le montant maximal prévu au contrat est de 20 000 \$. Pour l'année 2015-2016, la dépense est de 10 437,50 \$.
Guy Blanchet, conciliateur	En vertu de l'article 165.4.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), monsieur Blanchet a agi à titre de conciliateur afin de rapprocher le conseil de la Municipalité de Saint-Alfred et le demandeur d'un permis de construction dans le cadre d'un projet d'élevage porcin, monsieur Sébastien Cloutier, quant aux mesures d'atténuation auxquelles la Municipalité a assujetti la délivrance du permis.	La dépense du contrat qui comprend les frais de déplacement est de 1 223 \$ en 2015-2016.
Guy Blanchet, conciliateur	En vertu de l'article 165.4.16 de la LAU, monsieur Blanchet a agi à titre de conciliateur afin de rapprocher le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et le demandeur d'un permis de construction dans le cadre d'un projet d'élevage porcin, monsieur Normand Goulet, quant aux mesures d'atténuation auxquelles la Municipalité a assujetti la délivrance du permis.	La dépense finale du contrat qui comprend les frais de déplacement a été de 2 475 \$.
Gaétan Désilets, conciliateur	En vertu de l'article 165.4.16 de la LAU, monsieur Désilets agit à titre de conciliateur afin de rapprocher le conseil de la Municipalité de Saint-Victor et le demandeur d'un permis de construction pour un projet d'agrandissement d'un élevage porcin, monsieur Martin Laflamme, quant aux mesures d'atténuation auxquelles la Municipalité a assujetti la délivrance du permis.	Le dossier est en cours. Aucun remboursement de frais n'a été effectué.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 55

Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2015-2016. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.

Nomination	Mandat	Sommes impliquées au 29 février 2016
François Perron, directeur régional de Lanaudière	Le 19 août 2015, le ministre a nommé monsieur François Perron pour agir comme conciliateur afin d'aider la Ville de L'Épiphanie et la Municipalité de paroisse de L'Épiphanie à trouver un accord dans le cadre du litige qui les oppose pour l'application de l'entente intermunicipale pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées.	Aucune

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 56

Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités, pour 2015-2016 et chacune des trois dernières années précédentes.

Les données représentent les intérêts à la charge des municipalités sur les dettes qui apparaissent dans leur rapport financier, auxquels sont ajoutés les intérêts qui sont à la charge des municipalités, mais dont les dettes apparaissent dans le rapport financier des autres organismes municipaux (MRC, régies, organismes publics de transport et communautés métropolitaines).

	ANNÉE MUNICIPALE ⁽¹⁾			
	2012	2013	2014	2015 ⁽¹⁾
Intérêts sur la dette à long terme à la charge des municipalités	774 873 645 \$	771 084 834 \$	747 715 809 \$	799 451 501 \$

(1) Pour les années 2012 à 2014, les données proviennent des documents « Rapport financier » et représentent la dépense réelle. Pour l'année 2015, les données proviennent des documents « Prévisions budgétaires » et représentent les dépenses estimées. Pour l'année 2013, l'écart avec les données présentées à l'étude des crédits 2015-2016 découle d'ajustements qui ont dû être apportés aux données des organismes subséquemment.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 57

Pour les trois dernières années, dans le cadre de l'évaluation (annuelle) de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont été apportés en 2015-2016.

Avec l'entrée en vigueur du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) en janvier 2014, le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux et le contrôle du respect des exigences de rejets relèvent dorénavant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) soutient financièrement les municipalités devant réaliser des travaux exigés en vertu de ce règlement.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 58

État de situation de la problématique de l'augmentation des taxes à la suite de la hausse importante des évaluations foncières. Copie des analyses, rapports et procès-verbaux de rencontres produits par le MAMOT à ce sujet.

Le budget 2015-2016 a annoncé la mise en vigueur, à compter de 2016, d'un programme de crédit de taxes foncières géré par Revenu Québec à partir de la déclaration d'impôt sur le revenu. Sont admissibles au programme les personnes de 65 ans, dont le revenu est de 50 000 \$ ou moins et qui sont propriétaires de leur résidence depuis 15 ans ou plus, lorsque la valeur de cette résidence a augmenté de 7,5 % de plus que la moyenne. Les municipalités collaboreront à l'application de ce programme en inscrivant les montants potentiels du crédit sur les comptes de taxes des contribuables visés.

Le 16 octobre 2015, le Ministère a publié sur son site internet un MuniExpress (annexe 1). Ce MuniExpress présente les principales caractéristiques du programme et établit un lien vers le bulletin d'information 2015-4 publié par le ministère des Finances le 18 juin 2015.



N° 09 – 16 octobre 2015

Nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales

Les rôles d'évaluation entrés en vigueur depuis le milieu d% années 2000 se sont traduits, dans le cas de certaines résidences, par une hausse de leur valeur imposable parfois beaucoup plus importante que la moyenne, d'où des augmentations élevées de taxes. Or, certaines de ces résidences sont occupées depuis longtemps par des personnes retraitées dont les revenus sont fixes et modestes, de sorte qu'il leur est difficile d'absorber des hausses de taxes importantes.

Le discours sur le budget du 26 mars 2015 a annoncé la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'un nouveau programme gouvernemental d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales. Certains ajustements aux modalités alors annoncées ont été prévus dans le bulletin d'information 2015-4 publié le 18 juin par le ministère des Finances du Québec.

Immeubles et contribuables admissibles

Une personne pourra obtenir une subvention pour une année donnée si elle satisfait aux conditions suivantes :

- Elle résidait au Québec le 31 décembre de l'année précédente.
- Elle avait atteint l'âge de 65 ans avant le début de l'année.
- Son revenu familial pour l'année d'imposition qui précède l'année donnée était de 50 000 \$ ou moins (montant indexé selon l'IPC à partir de 2017).
- Elle était, le 31 décembre de l'année précédente, propriétaire depuis au moins quinze années consécutives de l'unité d'évaluation visée, en tenant compte également des années où son conjoint en était propriétaire.
- Elle est la personne à qui s'adresse le compte de taxes relatif à l'unité d'évaluation visée.
- Elle occupe l'unité d'évaluation comme lieu de résidence principal.
- L'unité d'évaluation visée est entièrement résidentielle et ne comporte qu'un seul logement.
- L'augmentation de la valeur de l'unité d'évaluation découlant de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle excède d'au moins 7,5 % l'augmentation moyenne des immeubles d'un logement de la municipalité.

Détermination de l'aide

L'aide prendra la forme d'une subvention allouée dans le cadre du traitement de la déclaration de revenus et sera calculée comme suit :

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2015/n-09-16-octobre...> 2016-03-22

- Le montant de la subvention sera obtenu en appliquant un taux de taxes à la partie de la valeur de l'immeuble qui excède celle qu'on obtient en majorant sa valeur au rôle d'évaluation précédant par un coefficient représentant l'augmentation moyenne des immeubles d'un logement de la municipalité, majoré de 7,5 %. À titre d'illustration, dans le cas d'une municipalité où le pourcentage moyen d'augmentation de la valeur des résidences serait de 12,5 %, la partie de l'augmentation subie par une résidence qui serait visée par le crédit serait celle qui excède une hausse de 20,0 %, soit 12,5 % plus 7,5 %.
- Le taux de taxes considéré dans ce calcul sera celui de la taxe foncière générale en vigueur la première année où la mesure s'applique pendant la durée d'un rôle. Dans le cas des villes où l'harmonisation des taux de la taxe consécutive à un regroupement n'est pas encore complétée, le taux considéré est le taux effectivement imposé, et non le taux moyen. De plus, tel qu'indiqué dans le bulletin d'information 2015-4, les taxes foncières générales spéciales, c'est-à-dire les taxes spéciales imposées à l'ensemble de la municipalité sur la base de la valeur foncière, sont également considérées pour les fins du programme.
- La valeur de l'immeuble au rôle précédent sera celle constatée à la veille du dépôt du nouveau rôle, de façon à exclure la partie de la hausse de la valeur résultant d'une modification à l'immeuble.

La subvention sera calculée pour la première année d'application d'un nouveau rôle et le montant demeurera le même pour les autres années d'application de ce rôle, sous réserve des modalités suivantes :

- Lorsqu'au moment de l'entrée en vigueur du programme, le 1^{er} janvier 2016, le rôle en vigueur dans une municipalité en est à sa deuxième ou à sa troisième année d'application, la subvention commencera à s'appliquer à compter de cette année, mais elle sera calculée selon les données de la première année d'application du rôle en vigueur.
- Lorsqu'une municipalité applique la mesure de l'étalement de la variation des valeurs foncières, la subvention sera étalée de la même manière.
- Lorsque la valeur de l'immeuble visé est modifiée rétroactivement, le calcul de la subvention le sera également. De plus, si une modification est apportée à l'immeuble pendant la durée du rôle, la subvention sera minorée lorsqu'il y a diminution de la valeur de l'immeuble (par exemple, à la suite d'une démolition ou d'un incendie), mais ne sera pas majorée si la modification (agrandissement, rénovation) se traduit par une augmentation de la valeur. Le contribuable aura la responsabilité de modifier sa déclaration, en fonction des informations de l'avis de modification, dans le rapport d'impôt qui suit ce dernier.

Lors de l'entrée en vigueur d'un rôle subséquent, la subvention déterminée au cours d'un rôle précédent continuera d'être allouée tant que la personne continue de satisfaire aux conditions d'admissibilité et sous réserve d'une modification rétroactive de la valeur de sa résidence au rôle précédent. Cependant, si l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle se traduit par une hausse additionnelle de la valeur de la résidence qui excède le seuil d'admissibilité (7,5 % au delà de la moyenne), une subvention supplémentaire sera calculée. Enfin, dans le cas où un rôle triennal est reconduit sans équilibration pour une période de trois ans, la subvention sera reconduite telle quelle pour cette période, sous réserve que la personne visée soit toujours admissible au programme.

Mise en œuvre et gestion du programme

Revenu Québec

L'aide prendra la forme d'une subvention allouée dans le cadre du traitement de la déclaration de revenus par Revenu Québec. C'est à ce dernier qu'il incombera de s'assurer de l'admissibilité du contribuable.

Pour bénéficier de la subvention pour une année donnée, une personne devra en faire la demande au moyen de la déclaration de revenus qu'elle doit produire pour l'année d'imposition qui s'est terminée immédiatement avant le début de l'année donnée. Par exemple, la subvention pour l'impôt foncier payé pour l'année 2016 pourra être demandée dans le cadre de la déclaration de revenus de l'année d'imposition 2015 normalement présentée au printemps 2016.

Municipalités

Les municipalités seront tenues d'indiquer aux personnes propriétaires d'une unité d'évaluation résidentielle d'un logement, lorsqu'elles leur transmettront leur compte de taxes, le montant de subvention auquel elles

pourraient avoir droit en raison d'une augmentation de la valeur de leur immeuble excédant la moyenne de 7,5 %, advenant qu'elles satisfassent aux autres critères du programme. Cela pourra se faire par une inscription sur le compte de taxes ou par l'utilisation du formulaire prescrit à cette fin.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

La Loi sur la fiscalité municipale (LFM) sera modifiée afin de prévoir la mise en place du programme d'aide aux aînés pour le paiement des taxes municipales.

Le règlement sur le contenu des comptes de taxes sera également modifié pour prévoir l'obligation des municipalités d'indiquer aux contribuables le montant de subvention auquel ils pourraient avoir droit.

Aide aux municipalités pour la mise en œuvre du programme

L'aide accordée aux personnes visées par ce programme est assumée par le gouvernement du Québec. Cependant, comme il revient aux municipalités d'indiquer aux propriétaires concernés le montant de subvention auquel ils pourraient avoir droit, une enveloppe de 2 000 000 \$ a été prévue afin de les aider pour l'implantation du programme. Cette somme sera répartie entre les municipalités à partir des données sur les logements admissibles apparaissant aux sommaires du rôle d'évaluation foncière. Un montant de 1 \$ par logement admissible, ou un minimum de 500 \$ par municipalité, sera versé jusqu'à un maximum de 76 400 \$ par municipalité.

Cette compensation assure un minimum pour les petites municipalités qui pourraient n'avoir que quelques cas et un montant maximum pour les plus grandes. Les municipalités disposent d'une certaine latitude sur les moyens à utiliser pour la mise en œuvre de la mesure. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire procédera au versement de ces compensations au cours de l'automne 2015.

Exemples de calculs

Le fichier Excel Exemples de calculs (58 Ko) montre le calcul de l'augmentation moyenne et l'application à des unités d'évaluation visées.

Information

Pour toute information supplémentaire au sujet des mesures relevant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, veuillez joindre les directions régionales du Ministère.

Le passage du budget du 20 mars 2015 relatif au programme peut être consulté aux pages 32 à 38 de la section « A » du document Renseignements additionnels 2015-2016.

Le Bulletin d'information 2015-4 peut être également être consulté aux pages 17 et 18.

Annexe 1

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015

La reproduction partielle ou totale de cette publication est autorisée pour des fins non commerciales à la condition d'en mentionner la source.



© Gouvernement du Québec, 2010

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 59

Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2015-2016 : a) l'objet des consultations; b) le moyen utilisé; c) les dates de rencontres; d) les communautés et les personnes consultées; e) les résultats des consultations; f) les montants afférents.

Objet des consultations et moyen utilisé	Dates des rencontres	Communautés et les personnes consultées	Résultats des consultations	Montants afférents
<u>Côte-Nord</u> Projet de schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Caniapiscau, dans sa version adoptée par la MRC pour les fins de la consultation des communautés autochtones en novembre 2014. La démarche de consultation a été initiée par une lettre adressée le 23 mars 2015 aux chefs de chacune des communautés autochtones suivantes : Pessamit, Kawawachikamach, Matimekush-Lac-John. Cette lettre visait à présenter brièvement l'objet de la consultation, en plus de demander aux chefs de signifier leur intérêt à l'égard d'une rencontre au sujet du projet de SAD. Un projet de SAD était joint à la lettre. Une lettre de rappel a été expédiée le 21 mai 2015, suivi d'un rappel téléphonique.	La consultation a été effectuée par voie de communications écrites. Il n'y a pas eu de rencontre.	Nation Naskapie de Kawawachikamach Conseil des Innus de Pessamit Conseil des Innus de Matimekush-Lac-John	Seule la Nation Naskapie a transmis des commentaires. Elle a transmis ses commentaires le 8 juillet 2015. Ses préoccupations et recommandations ont été expédiées à la MRC de Caniapiscau afin qu'elle puisse les prendre en compte dans l'élaboration de son SADR. La MRC a répondu positivement à la plupart des demandes de modifications de la communauté de Kawawachikamach.	Aucun
<u>Côte-Nord</u> Projet de schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, dans sa version adoptée par la MRC pour les fins de la consultation des communautés autochtones en décembre 2014. La démarche de consultation a été initiée par une lettre adressée le 17 décembre 2014 aux chefs de chacune des communautés autochtones suivantes : Nutashkuan, Pakuashipi et Unamen Shipu. Cette lettre présentait brièvement l'objet de la consultation et demandait aux chefs de signifier leur intérêt à l'égard d'une rencontre au sujet du projet de SAD. Le projet de SAD accompagnait la lettre. Une lettre de rappel a été expédiée le 2 février 2015, suivi d'un rappel téléphonique.	Aucune rencontre n'a été tenue.	Conseil des Montagnais de Natashquan (Nutashkuan) : M. Rodrigue Wapistan, Chef Conseil des Innus de Pakuashipi : M. Denis Mestenapeo, Chef Conseil des Innus d'Unamen Shipu : M. Adélarde Bellefleur, Chef	Les communautés autochtones consultées n'ont formulé aucun commentaire.	Aucun

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 59

Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2015-2016 : a) l'objet des consultations; b) le moyen utilisé; c) les dates de rencontres; d) les communautés et les personnes consultées; e) les résultats des consultations; f) les montants afférents.

<u>Centre-du-Québec</u> Consultation sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Drummond (version adoptée le 9 septembre 2015), déposé pour analyse de la conformité aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire par le MAMOT. Une lettre a été transmise le 6 octobre 2015 au directeur général du Grand conseil de la Nation Waban-Aki, réunissant les communautés autochtones d'Odanak et de Wôlinak. Cette lettre demandait au directeur général de faire part des commentaires et préoccupations du Grand conseil et offrait la possibilité de tenir une rencontre en présence de la MRC. La lettre était accompagnée du SADR.	La consultation a été effectuée par écrit et n'a pas impliqué de rencontre.	Grand conseil de la Nation Waban-Aki : M. Denys Bernard, directeur général et réponse reçue de madame Suzie O'Bomsawin, directrice du Bureau du Ndakinna du Grand conseil	Une lettre faisant état des commentaires et des préoccupations du Grand conseil de la Nation Waban-Aki a été reçue à la direction régionale du MAMOT le 17 novembre 2015. Cette lettre a été transmise à la MRC de Drummond et une rencontre de suivi a été tenue avec la MRC le 22 février 2016, relativement à l'avis gouvernemental transmis par le MAMOT sur le SADR.	Aucun
---	--	--	---	--------------

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 60

Liste et détails des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2015-2016. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à la propre initiative de la CMQ.

La Commission municipale du Québec (CMQ) a reçu le mandat de tenir une enquête publique sur la Ville de L'Assomption (décret 913-2014) le 22 octobre 2014. Le décret 215-2015 a prolongé jusqu'au 30 avril 2015, le délai pour le dépôt du rapport.

Comme le prévoit le décret, l'enquête de la CMQ porte sur les aspects suivants de l'administration de la Ville de L'Assomption depuis le 3 novembre 2013 :

- le processus d'octroi des contrats;
- la gestion des ressources humaines;
- le respect des rôles et responsabilités dévolus d'une part, aux élus et, d'autre part, aux gestionnaires et employés municipaux.

La Commission a déposé son rapport au gouvernement le 30 avril 2015, disponible sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

